

ruisseau, c'est un fossé rural qu'un enfant peut enjam-ber), qui, à Chapareillan, nous sépare de la Savoie, à l'entrée même de notre splendide et riche vallée du Graisivaudan!

Est-ce la colère, est-ce l'indignation qui saisit l'âme lorsqu'on se trouve en présence d'une pareille rhétorique? Non, monsieur; c'est une profonde tristesse, c'est un amer découragement. On doute de la raison, de l'équité; on doute de leur puissance; on tremble pour les destinées du monde, livrées à des passions si injustes et si aveugles! Car, ne l'oublions pas, lord John Russell est encore l'un des esprits les plus éclairés, les plus libéraux, les moins violents que nous trouvions devant nous.

ANSELME PETETIN.

P. S. — Lord John Russell a articulé que même quand il y aurait à Chambéry un meeting pour l'annexion, ce fait ne la rendrait pas plus acceptable. Que signifie ce mot? Les meetings ne sont guère dans les habitudes de Chambéry, ou c'est une importation britannique bien récente. — Cela vaudrait-il dire que même le vœu formel des populations, argument si décisif aux yeux de lord John Russell quand il s'agit de l'Italie, n'aurait point de valeur en Savoie?

A. P.

Nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques pages de l'écrit du R. P. Lacordaire sur la liberté de l'Italie et de l'Eglise.

L'illustre Dominicain commence par développer cette pensée : qu'il ne faut pas séparer au delà des Alpes trois grandes causes toutes légitimes, la liberté de l'Italie, la liberté de l'Eglise, la liberté du monde.

Nous reproduisons ici les conclusions de l'éminent écrivain; nos lecteurs y retrouveront ce que le R. P. Lacordaire leur a fait tant de fois admirer, la vérité éclairée de toutes les splendeurs de l'éloquence :

Italiens, votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honneur, et vous la servez plus mal encore. Il ne fallait à Rome que du temps et votre liberté reconquise. Respectée de vous, mise à part de toute question, elle eût bientôt d'elle-même incliné sa tête sacrée du côté de vos triomphes et de vos droits. Par le seul fait de l'exemple et du contact, sa constitution intérieure se serait modifiée dans le sens de la vôtre, et, sauf les nuances que chaque Etat doit garder comme l'inaltérable signe de la personnalité que les siècles lui ont faite, elle eût apporté à votre confédération des similitudes suffisantes, et, de plus, son nom, son antiquité, son poids dans le cœur des hommes, et enfin le consentement de Dieu. Au lieu de cela, qu'avez-vous fait? Pour un vain système d'unité numérique et absolue, qui n'intéresse en rien, je l'ai fait voir, votre nationalité et votre liberté, vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques, une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances plus que des hommes, vous y avez mis le christianisme, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre, sa lumière et sa bonté visibles, l'empire des âmes, la pierre où sont venus se briser tous les desseins ennemis. Sachez-le bien, c'est Dieu qui a fait Rome pour son Eglise. Il n'y a pas un consul ni un César dont la pourpre n'ait été prédestinée pour orner le trône où devait s'asseoir le vicair de Jésus-Christ. Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas...

La liberté de l'Eglise est celle de l'âme; la liberté de l'âme est celle du monde.

Mais le monde ne le sait pas toujours. Le monde a ses intérêts et ses passions; il s'agit de savoir comment l'âme et l'Eglise, qui sont la même chose, se maintiendront à son égard dans une juste et souveraine indépendance.

Or, cette indépendance, par une adorable disposition de Dieu, tient à un seul homme. Un seul homme est ici-bas le gardien de la liberté des âmes, et s'il vient à tomber en servitude, c'en est fait de toute conscience devant la force. Caton mourra mourir à Utique, Brutus à Philippes, Thraséas aux portes du sénat; ce seront d'illustres morts protestant contre la défaite du droit, mais laissant le monde aux pieds de César et de Néron. Jusqu'ici, un seul homme a été plus grand que les victorieux et a pu sauver le genre humain de l'opprobre d'obéir à la victoire : c'est le pontife romain. Assis aux lieux où régna la force dans sa plus sauvage et sa plus glorieuse expression, il fait de là régner la justice. Chef de l'Eglise, c'est-à-dire de toutes les âmes convaincues de Dieu, centre visible de leur foi et de leur amour, il a pu, l'histoire le dit, donner à qui l'a voulu deux mille ans de liberté.

C'est à cet homme, le seul de ce caractère qui ait encore été créé, qu'il a plu à Dieu de faire un trône de terre sous le trône de vérité qu'il occupe. La terre semble peu pour une si grande place et une si grande mission. Il est vrai, la terre est un tombeau, mais elle est aussi un principe de vie et d'immortalité. C'est la terre qui fait les peuples et qui est le premier élément de la patrie; c'est elle qui nourrit, vêt, éclaire les hommes, et qui, unie à la secrète flamme de leur courage, leur fait contre la tyrannie le meilleur rempart. La terre est une place forte. Maître de la terre, on peut se passer d'un maître; sa possession nous donne le pain, le pain nous donne la vie, et la vie nous donne notre âme avec sa liberté. Aussi ne m'étonnai-je pas que Dieu en ait réservé une part à celui qui devait être, dans sa pensée, le libérateur perpétuel et vivant de l'humanité.

Mais la terre toute seule est infirme encore; elle peut aisément nous être enlevée par l'injustice et la force; la souveraineté y met le sceau du droit, de la puissance et de l'inviolabilité. Par elle, la terre devient un pays, le pays un peuple, le peuple une patrie. Seigneur des hommes qu'elle porte, l'homme arrive ainsi au comble de l'indépendance, et il ne reste au-dessus de lui que la justice elle-même et Dieu qui en est l'auteur. C'est pourquoi il convenait que le chef de l'Eglise fût souverain, afin que supérieur à tous dans l'ordre de la conscience, il marchât partout ailleurs l'égal des rois, jamais leur tributaire ni leur sujet. Pour moi, me séparant même de ma foi de chrétien, et ne considérant que la dignité de la race à laquelle j'appartiens, j'estimerai encore utile à moi et au monde que la religion, qui est le plus haut sentiment de l'homme, fût représentée ici-bas visiblement par la plus haute place où puisse atteindre un de mes semblables. Je ne sais

point les rois, mais de toutes les couronnes qui ont passé devant moi dans l'histoire, je n'en ai rencontré aucune qui m'ait paru plus naturelle et plus méritée que celle dont j'ai vu le douloureux bandeau sur le front du Pontife romain.

On dit que ses ancêtres cachés dans les catacombes étaient plus grands et plus libres encore. Oui, c'est vrai; il y eut un jour où Dieu éleva l'homme à la liberté par le martyre, et alors, quand le sang coulait de toutes parts, le père commun de ces générations immolées ne pouvait avoir de meilleur titre à les conduire que sa propre mort acceptée avec le commandement. C'était la mort qui était le pacte, la force, l'honneur, la patrie, la liberté, la souveraineté. Temps heureux, placés à l'aurore de notre entrée dans le monde, pour payer le sang du Christ par le nôtre, et nous être, à nous tous venus si loin après, un éternel leçon. Mais le martyre, si beau qu'il soit, n'est pas l'ordre constant de la Providence, et nul de nous ne voudrait l'imposer au genre humain comme le mode nécessaire de sa liberté. Ce sang doit couler quelquefois parce qu'il est précieux, et ne doit pas couler toujours parce qu'il est plus que précieux. Il fallait donc le remplacer, et que la liberté, fille du martyre, eût ailleurs qu'aux catacombes un asile grand et saint. Rome fut cet asile choisi de Dieu. La liberté de l'Eglise et du monde quitta les tombeaux pour monter sur le trône, à la place des Césars. Si les Césars reviennent, la liberté sait la route, elle redescendra aux catacombes, et Tacite, réveillé au bruit de leur retour, reprendra cette plume avec laquelle il écrivit pour Dieu la vengeance des hommes.

On dit encore que Dieu fut bien lent à faire du pontife un roi. Oui, Dieu agit lentement parce qu'il agit naturellement. Il y a entre lui et nous cette différence qu'il y avait entre les vers de ces deux poètes grecs, dont l'un en écrivait cent par jour et l'autre ne pouvait en écrire que trois. « Vous allez vite, disait celui-ci, mais vos vers ne dureront que trois jours, et les miens seront immortels. » Il en est ainsi de l'action de Dieu comparée à la nôtre. Nous créons pour un jour, Dieu crée pour les âges, et ce qu'il a fait demeure sur nos ruines avec la mission de les réparer. Tant que l'empire romain subsistait, la souveraineté du Pape n'eût été qu'une illusion en présence de cette force gigantesque et unique qui opprimait tout. Mais dès que la confédération européenne se fût formée du mélange des barbares avec les débris de l'empire, alors il fut utile et possible au pontificat d'avoir une couronne, un peuple, une patrie, et de tenir sa place dans la majesté de la république chrétienne.

Il faut aussi remarquer qu'avant la division de l'empire en peuples d'origine, de langue et de mœurs diverses, un Pape était toujours de la nation de tous, tandis qu'aujourd'hui, s'il était sujet d'une puissance, il apparaîtrait aux autres comme un étranger, un captif et un instrument.

On dit enfin que la souveraineté temporelle ne donne au Pape qu'une indépendance apparente, et que les exigences sans fin d'une diplomatie désarmée lui font une sujétion plus grande que celle d'un simple évêque gardé dans sa liberté par sa foi. Sans doute, un simple évêque peut être un défenseur intrépide de l'Eglise; Athanase l'a prouvé surabondamment, et de nos jours, l'archevêque de Cologne, Mgr Drost de Wischering, en a renouvelé l'admirable démonstration. Mais bien que la liberté de l'Eglise soit sous la garde de tout chrétien, de tout prêtre, de tout évêque, elle n'est en aucun d'eux la liberté totale et suprême de la chrétienté. Leur chute ou leur martyre ne saurait être le malheur ou le triomphe universel, tandis que sur le front du Pape et dans un seul de ses cheveux blancs repose la liberté chrétienne tout entière, ce qui l'expose à des séductions et à des violences telles, qu'une longue continuité d'hommes n'est pas capable d'en soutenir l'épreuve dans une situation qui n'est pas elle-même un secours permanent. Ce secours est dans la souveraineté. Il est vrai qu'elle entraîne bien des condescendances; mais cela même est voulu de Dieu. Condescendre dans les choses d'un ordre inférieur, résister au sommet du devoir et du péril, ce fut toujours le caractère du pontificat romain. C'est ce mélange de tendresse et de force qui compose la nature évangélique, sublime temporairement qui fut celui du Christ et qu'il a transmis à son vicair pour être sa figure, son glaive et son bouclier.

Il ne s'agit pas, me dira-t-on, d'enlever au Pape sa couronne, mais de la diminuer. Que répondrait la France si on lui proposait d'abaisser la sienne? Le territoire est divisible, le droit ne l'est pas. La terre est un champ qui se partage, l'honneur est une idée qui demeure ou qui périt tout entière. La volonté de Dieu avait préposé à l'Eglise un patrimoine, de grands hommes l'avaient servi dans ce dessein, les siècles avaient consacré l'œuvre née de leurs concours et donné au Père commun de deux cents millions d'hommes un peuple et une patrie : qu'y avait-il de plus sacré? Ni la nationalité, ni l'unité de l'Italie n'étaient intéressées à ce qu'on portât sur ce grand ouvrage une main qui l'ébranlât.

Des passions, il est vrai, des erreurs et des tempêtes grondaient autour du vieil édifice; mais nul n'en était étonné dans un siècle qui a vu Louis XVI tomber sur l'échafaud, Napoléon mourir à Sainte-Hélène, Louis-Philippe en exil, et on s'attendait à ce que la France, fille aînée du Saint-Siège, lui prêterait le secours du temps et celui du respect. L'Autriche arrêtée par nos victoires, il ne fallait en effet à Rome que du temps et du respect, armes sacrées qui n'eussent coûté qu'un grand dessein dans un grand cœur. L'Italie se fût calmée dans son triomphe, l'air de la liberté l'eût rapprochée de Dieu, et Dieu de la justice; plus heureuse que la France, elle n'aurait pas eu de sang dans l'histoire de sa résurrection politique, et un jour, le souvenir de Charlemagne, ravivé par la reconnaissance, eût erré sur le tombeau du prince qui eût sauvé deux fois l'Italie, d'abord de l'étranger, puis de ses propres erreurs. Maintenant faut-il désespérer? Avant-hier, l'histoire écrivait une belle page; hier une page triste; demain, elle tracera la troisième, et Dieu seul la connaît.

FRANCE ET ÉTRANGER

Chronique générale.

Aujourd'hui, le *Constitutionnel* soutient la thèse que développait hier le correspondant de l'*Indépendance belge*, sans toutefois prononcer le nom du Piémont ou faire allusion aux dépêches de M. de Cavour. C'est comme une leçon de droit public qu'il donne à ses lecteurs. Son article se résume tout entier dans les deux propositions suivantes, que nous citons textuellement : « Le suffrage universel, expression incontestable de la volonté publique à l'intérieur, n'a pas, par lui seul, une vertu suffisante pour changer les conditions de l'exercice de la souveraineté jusque dans ses

rapports avec l'étranger. » Cela veut dire évidemment que la Toscane n'a le droit ni le pouvoir de se donner dans ses comices au royaume de Sardaigne. De même les Romagnes ne peuvent pas, par leur seule volonté, se placer sous la domination de Victor-Emmanuel. « Où s'arrête la souveraineté, ajoute le *Constitutionnel*, là se trouve nécessairement limitée l'action du suffrage universel, qui ne saurait imposer en tout cas à la politique française une solidarité nécessaire dans des actes aussi peu conformes à ses conseils qu'au droit public de l'Europe. » C'est la théorie dont le correspondant de la feuille de Bruxelles a annoncé l'application, quand il a dit : « Le Piémont sera isolé dans cette situation qu'il a voulue. »

Pour rester au point de vue où nous a placés le *Constitutionnel*, nous reproduisons ici l'analyse que publie le *Courrier du Dimanche* de la réponse faite par M. Thouvenel à la dépêche de M. de Cavour : « Le ministre des affaires étrangères dit que le gouvernement sarde, dans la dépêche du comte de Cavour du 1^{er} mars, au lieu de chercher à aplanir les difficultés, les aggrave, et, au lieu de prêter son concours à la solution proposée par la France, la contrarie. Cela ressortirait, aux yeux de M. Thouvenel, de la critique que le comte de Cavour fait, comme de parti pris, subir aux arrangements recommandés par le gouvernement de l'empereur à l'adoption du roi Victor-Emmanuel. Le ministre des affaires étrangères français n'hésite pas à avouer qu'on accuse le cabinet sarde d'exagérer les obstacles et les périls que rencontrerait le roi Victor-Emmanuel dans la voie où la France désirerait que Sa Majesté s'engageât. Enfin, M. Thouvenel déclare que le gouvernement de l'empereur s'en tient au programme contenu dans la dépêche du 24 février. Cette dépêche est datée du 5 mars, dit le *Courrier du Dimanche*, dont le correspondant ajoute : « Il n'y a pas à se dissimuler la gravité de cette comme incantation du cabinet des Tuileries; on y a surtout remarqué l'accusation dirigée contre le ministère Cavour, et dont M. Thouvenel se fait l'écho. On m'assure toutefois que, malgré tous ces sombres messages, on ne devrait nullement désespérer d'une entente prochaine entre l'empereur et le gouvernement du roi. Des négociations actives et intelligentes se poursuivent à cet effet tant à Paris qu'à Turin. »

Les journaux de Turin cependant se tiennent pour parfaitement certains que l'annexion sera votée en Toscane et dans l'Emilie. Nous n'en doutons guère plus qu'eux. On en trouve plus loin de très bonnes raisons dans une lettre adressée de Florence au *Messenger du Midi* : « Veuillez vous rappeler, dit le correspondant, que le gouvernement a changé tous les fonctionnaires; qu'il n'existe pas un journal d'opposition; que le ministre de la guerre est Piémontais; que M. Ricasoli n'a pas craint de professer tout haut cette maxime : « L'annexion ou la mort, etc. » et il affirme sans hésiter que la grande majorité de la population demande l'occupation de Florence et de Livourne par des régiments français « si l'on veut que l'élection ne soit pas escamotée. » Il paraît que, dès le 28 février, le bruit courait à Milan que le corps d'armée dont le maréchal Vaillant a le commandement en chef, allait être dirigé vers les Romagnes et la Toscane; mais des correspondances de Turin disent qu'il est question uniquement de l'évacuation de la Lombardie; et nous lisons dans une lettre parisienne de l'*Indépendance belge* : « Il est à ma connaissance que des officiers qui se préparaient à retourner en Italie sont restés à Paris en vertu d'une autorisation supérieure et dans la conviction où ils sont que leurs régiments ne tarderont pas à rentrer en France. On ajoutait qu'une partie de l'armée s'embarquerait à Gènes et que le reste reviendrait par le Mont-Cenis. »

Une dépêche du comte de Cavour, en date du 29 février, adressée au baron Ricasoli, lui communique les idées françaises relativement à l'Italie centrale :

La France ne manifeste aucune préférence relativement au choix du futur souverain, mais d'après les assurances verbales et authentiques, l'élection d'un prince de la Maison de Savoie rencontrerait l'opposition de la part de la France. Je suis certain que Votre Excellence prendra en considération les conseils donnés à la Toscane par un allié généreux à qui l'Italie est redevable de ses nouvelles destinées.

Je ne me dissimule pas que le gouvernement toscan ne voudra pas prendre la responsabilité d'une résolution finale sans consulter encore la nation. Le gouvernement du roi, reconnaissant l'opportunité d'un nouveau vote, espère que le cabinet toscan fera en sorte que les élections s'accomplissent avec loyauté et sincérité.

Quel que soit le résultat du vote, le gouvernement du roi l'accepte d'avance.

La dépêche du baron Ricasoli, en date du 4, au comte de Cavour, justifie le prétendu entraînement irréflectif de la Toscane vers le Piémont. La Toscane est assez intelligente pour comprendre que le temps du municipalisme est passé; l'idée nationale lui a été substituée. Le mandat du gouvernement du 27 avril était d'affranchir le pays de l'esclavage autrichien moyennant de chercher la garantie de l'avenir dans l'union avec la Sardaigne.

L'attitude de la Toscane pendant dix mois a confirmé le mandat et prouvé que l'union et la manifestation contre l'Autriche ne sont pas cependant de l'entraînement irréflectif vers la Sardaigne.

Le baron Ricasoli explique les motifs par lesquels, d'accord avec Farini, il avait décidé un nouveau vote à l'époque de la convocation du parlement sarde.

Tout confirmait l'opinion que nous étions dans notre droit de sortir d'un état dangereux. Je reçus plus tard la dépêche de Votre Excellence en date du 29 février.

Je considère comme un devoir de loyauté de la part du gen-